

Le compte-rendu de réunion de chantier, établi par le maître d'œuvre ou son représentant a valeur d'instruction pour toutes les observations formulées envers les entreprises. En l'absence de remarques écrites dans un délai de 8 (huit) jours ou à la réunion suivante, le présent compte-rendu sera considéré comme accepté par tous les destinataires.

INTITULE DE L'AFFAIRE :

Interconnexion de l'alimentation en eau potable de Jarnac et de Triac Lautrait et réhabilitation du réseau d'assainissement avenue du Général Leclerc à Jarnac

Secteur entre le PR des Trois Jeannettes et le château d'eau de Jarnac

NOM DU REDACTEUR : Fabrice PIGEAU

SAINTES, le 6 octobre 2022

AFFAIRE N° : 20.010.16

N/REF : FP/22/M10005

Compte rendu de la réunion de chantier du 05 octobre 2022

Participants	Téléphone	E-mail	Présent	Diffusion
Maître d'Ouvrage Grand Cognac	05.45.35.12.29			
Monsieur LOLMEDE		philippe.lolmede@grand-cognac.fr		X
Monsieur CESBRON	07.87.13.02.48	damien.cesbron@grand-cognac.fr		X
Monsieur MALLET	06.72.81.18.54	alain.mallet@grand-cognac.fr		X
Commune de Jarnac	05.45.81.08.11	mairie@ville-de-jarnac.fr		
Monsieur GESSE				X
Monsieur CHARRIER	06.37.05.75.99	charrier.claude@orange.fr	X	X
Monsieur JOLY	06.10.31.29.66	phillippe.joly@wanadoo.fr	X	X
Services Techniques				
Monsieur LEGRIS	06.32.08.12.63	l.legris@ville-de-jarnac.fr		X
Madame SAUVION	06.70.48.15.96	c.sauvion@ville-de-jarnac.fr		X
Agence Départementale de l'Aménagement de Jarnac	05.16.09.50.33			
Monsieur PEROT		jfperot@lacharente.fr		X
Monsieur LAUVIGE	06.31.63.98.31	iplauvige@lacharente.fr		X
Maître d'Oeuvre HECA	05.45.68.51.00			
Monsieur BOIS	06.75.44.63.45	m.bois@heca.fr		X
ATMO Ingénierie				
Monsieur PIGEAU	07.87.89.82.81	fabrice.pigeau@atmo17.fr	X	X
Monsieur NICOLAI	06.63.46.79.46	richard.nicolai@atmo17.fr		X
Exploitant Jarnac AGUR				
Monsieur THOMAS	06.88.80.91.04	julien.thomas@agur.fr	X	X
Monsieur YUNTA	06.65.61.72.10	j.yunta@agur.fr	X	X
Entreprises SOGEA Sud-Ouest hydraulique	05.45.69.06.85			
Monsieur EVENOU	06.03.49.28.77	gilles.evenou@vinci-construction.fr		X
Monsieur ROUGIER	06.19.23.31.72	cedric.rougier@vinci-construction.fr		X
CANASOUT				
Monsieur BARRILLOT	06.74.35.03.33	jerome.barrillot@canasout.fr		X
Monsieur MOTHES	06.07.81.84.52	xavier.mothes@canasout.fr	X	X

1. Observations sur le précédent compte rendu

Sans objet.

2. Avancement des travaux

Entreprise CANASOUT : début des travaux de pose des canalisations le 03/10.

Installation de chantier réalisée.

Rabotage de la chaussée réalisé entre le pont des Trois Jeannettes et l'avenue de l'Europe.



Terrassement réalisé en amont du futur réseau EU pour pose des canalisations AEP jusqu'à la future vidange avant le pont des Trois Jeannettes + dévoiement de la canalisation de refoulement existante pour pose du regard EU R0.



3. Situation administrative

Notification : marché n°CA22080 notifié le 29/06/2022.

Ordres de service : délai d'exécution des travaux de 14 mois.

- N°1 de préparation des travaux délivré le 18 juillet 2022 pour un délai de 2 mois.
- N°2 de démarrage des travaux délivré le 12 septembre 2022 pour un délai de 14 mois.

Sous-traitants : les sous-traitants devront être déclarés.

Garantie à première demande : à transmettre préalablement à la première situation de travaux.

Arrêté de voirie :

=> **RD 941 : arrêté pris le 16/09/2022. Validité du 26/09/2022 au 14/10/2022.**

=> **Avenue de l'Europe : arrêté pris le 19/09/2022. Validité du 26/09/2022 au 16/10/2022.**

4. Coordination, observation, décisions

4.1. Constat

Lors de la visite de chantier, il a été constaté les éléments suivants :

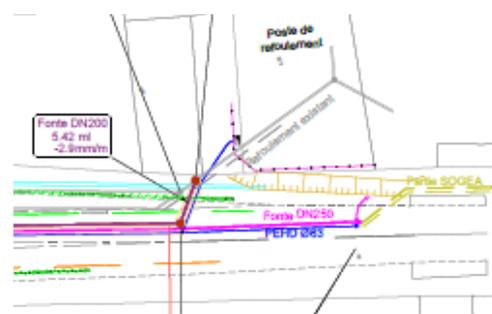
- **Poursuite de la pose du regard R0 en cours.**
 - Personnel présent : 1 chef de chantier + 5 compagnons.
 - Matériel mis en œuvre : 2 pelles, 1 chargeuse et 1 camion.
 - Profondeur de la tranchée : 1,55 m au niveau de R0 puis 2,00 m au niveau du futur R1 sous la RD 941.
 - Blindage : présent sur le chantier.
 - Nature du terrain : structure de chaussée puis calcaire marneux.
 - Contraintes particulières : présence d'une canalisation de collecte des eaux pluviales sur le tronçon R0/R1. Pompage des eaux usées pour pose du R0.
 - Géotextile et grillage avertisseur : à mettre en place.
 - Découpage de chaussée : rabotage réalisé.
 - Signalisation en place pour réalisation des travaux sous alternat par feux au niveau de la RD 941 + route barrée au niveau de l'avenue de l'Europe.



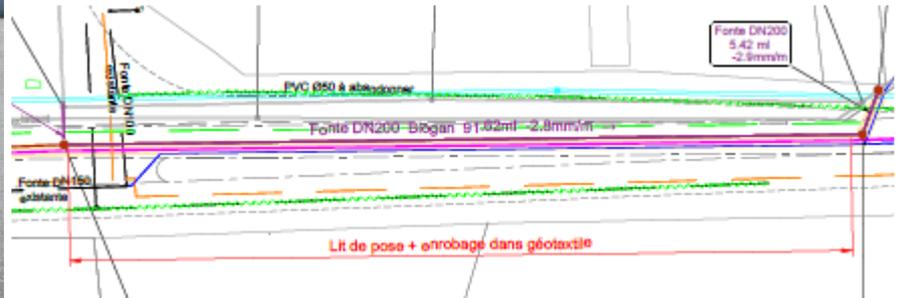
4.2. Implantation des ouvrages

PR Trois Jeannettes / avenue de l'Europe => réalisation des travaux sous alternat par feux

Pour le réseau d'assainissement, pose du R0 en aval du regard existant avec connexion en provisoire du réseau existant pour assurer la continuité de service => **en cours le 05/10**. Pose de la canalisation AEP fonte DN 250 avec point de raccordement (la vidange avant la vanne à cheval sera en DN 80) sur la canalisation posée par SOGEA après passage en fond de ruisseau + pose de la canalisation PEHD 63 avec mise en place de la vidange.

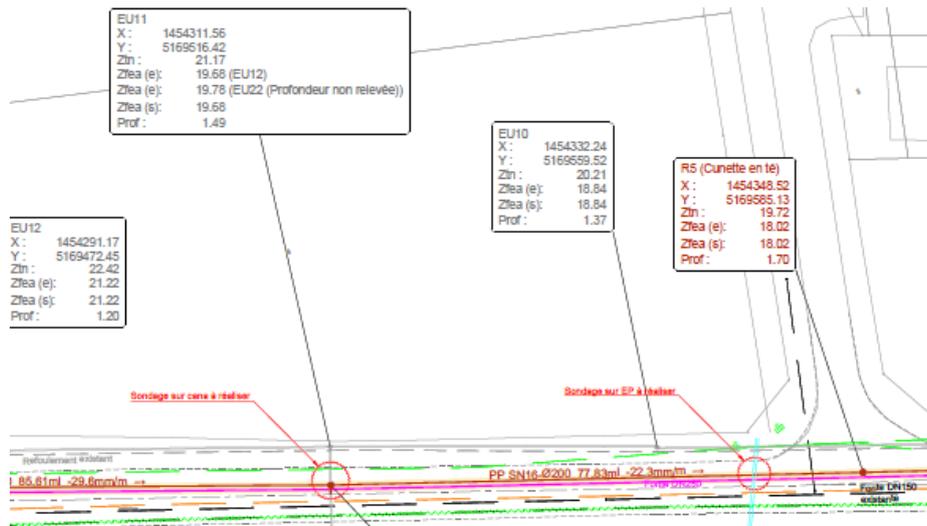


Pose des réseaux en demi-chaussée côté droit avec raccordement de la canalisation AEP PEHD 63 sur la canalisation fonte DN 150 existante juste avant l'avenue de l'Europe. Puis pose du regard EU R2 avec raccordement sur le réseau existant en amiante ciment.

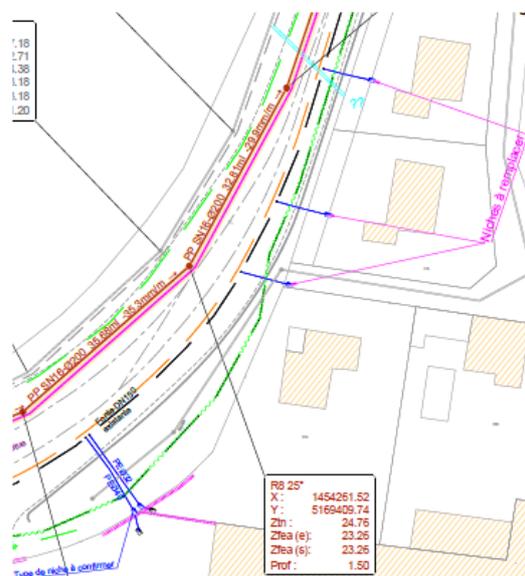


Avenue de l'Europe / Intersection rue des Épiciers => réalisation des travaux en route barrée

Poursuite de la pose des réseaux sur la demi-chaussée côté droit. Pour le réseau d'assainissement, pose de canalisations en polypropylène Ø 200 SN16 et reprise des branchements conformément au plan d'exécution (indice B). Le regard R5 sera positionné en face (regard en té) de la rue des Champs Seguin. Le réseau existant en PVC 200 qui dessert les habitations existantes situées côté gauche sera raccordé en fil d'eau sur le regard R6.

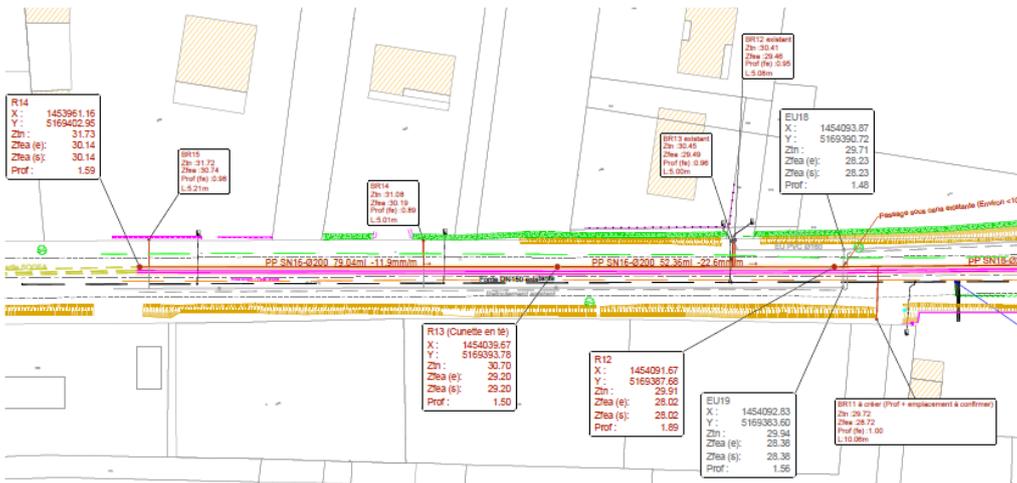


Pour le réseau d'eau potable, poursuite de la pose de la canalisation fonte DN 250 + basculement des branchements AEP sur la canalisation fonte DN 150.

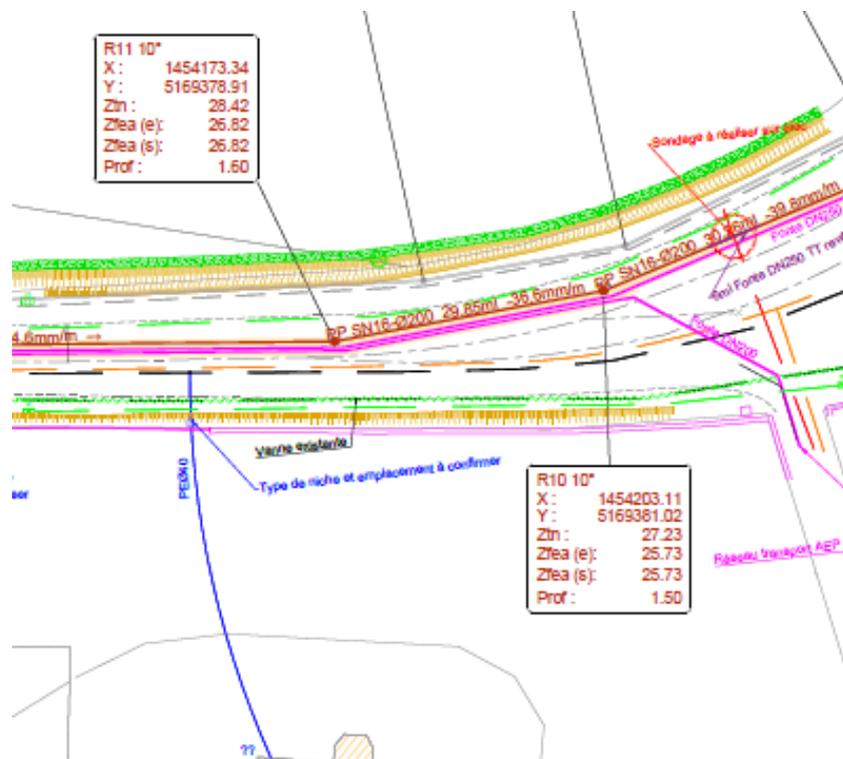


Intersection rue des Épiciers / Station de lavage => réalisation des travaux en route barrée

Poursuite de la pose des réseaux sur la demi-chaussée côté droit. Pour le réseau d'assainissement, pose de canalisations en polypropylène Ø 200 SN16 (avec croisement du réseau existant) et reprise des branchements conformément au plan d'exécution (indice B). L'entreprise CANASOUT posera les réseaux jusqu'au regard R14. **La suite des travaux sera réalisée par l'entreprise SOGEA et fera l'objet d'un piquetage ultérieur.**



Pour le réseau d'eau potable, poursuite de la pose de la canalisation fonte DN 250 + canalisation fonte DN 200 en attente à partir de la rue des Épiciers. La localisation du branchement du château (en Ø 40) est à confirmer.



4.3. Points particuliers

Arrêtés de voirie :

Une prolongation des arrêtés, d'une semaine, pour la première phase du chantier est à demander par l'entreprise CANASOUT => **ok le 05/10.**

Panneaux d'informations :

Les panneaux d'informations sont en place sur le chantier au niveau du rond-point de la Belloire, ainsi qu'à l'angle de la rue Pasteur et de la rue Condé => demande de la mairie de Jarnac le 05/10 d'augmenter la lisibilité.

Des panneaux complémentaires pour l'accès aux commerces sont également en place.



Ramassage ordures ménagères :

Sur le secteur des travaux en route barrée, les entreprises laisseront la possibilité de passage du camion de ramassage. Une collecte en porte à porte sera maintenue à minima jusqu'à la station de lavage. En complément, des bacs seront mis en place pour le regroupement des sacs de déchets => un plan a été présenté en réunion publique pour information auprès des riverains.

Habitations non raccordées au réseau de collecte des eaux usées :

Suite aux courriers envoyés par Grand Cognac et au contrôle de l'exploitant, sur le secteur de travaux de l'entreprise CANASOUT, une seule habitation n'est pas raccordée (n°76 à côté du château) et un branchement neuf sera créé.

Information des riverains :

Une réunion publique d'information a été organisée le 05/09/2022 avec les riverains. Elle a été précédée d'une rencontre avec les entreprises et institutions (Sécurité Civile) impactées par le chantier. En complément de la signalisation de chantier, des panneaux : commerces ouverts pendant les travaux seront mis en place.

Un accès permanent doit être maintenue pour la Sécurité Civile.

4.4. Points techniques

En remblaiement supérieur (hors zone de pose sous accotement), il sera mis en place **uniquement** de la GNT2 => validation des FPT le 12/09 par l'ADA de Jarnac.

L'intervention au niveau de chaque branchement (EU et AEP) sera validée préalablement avec l'exploitant.

Les robinets de prise en charge pour les branchements AEP sont avec prise par le dessus.

Les anciennes bouches à clefs seront supprimées.

Croisement du réseau pluvial entre R0 et R1 :

Une canalisation de collecte des eaux pluviales est présente perpendiculairement au réseau existant ainsi qu'au futur réseau. En accord avec la mairie de Jarnac, celle-ci sera « entaillée » sur sa partie supérieure pour permettre la pose de la nouvelle canalisation fonte EU de manière identique à la canalisation en amiante ciment existante.



4.5. Installation de chantier

La localisation de l'installation de chantier pour l'entreprise CANASOUT est localisée sur le terrain de moto-cross dans la ZI de Souillac.

La localisation de la zone amiante (pour les travaux sur le réseau d'assainissement) reste à valider avec l'entreprise SOGEA.

5. Hygiène et sécurité

Les arrêtés de voirie seront visiblement affichés à l'entrée du chantier => **ok le 05/10.**

Les accès du chantier seront **protégés** et la signalisation sera **adaptée** durant les périodes d'absence du personnel sur le chantier.

6. Planification

La planification des travaux est la suivante :

Fin de semaine 40 et début de semaine 41 : pose des réseaux EU (gravitaire + canalisation de refoulement en attente) entre R0 et R1 puis en direction de R2. Pose en parallèle des canalisation AEP.

Les réunions de chantier seront programmées le mercredi matin.

7. Contrôles techniques

Les contrôles suivants seront effectués en cours et en fin de chantier par des prestataires ayant une habilitation COFRAC :

- ✓ Contrôle de compactage des tranchées ;
- ✓ Inspection vidéo et tests d'étanchéité.

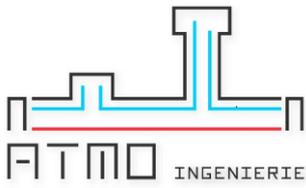
8. Documentation/Plans

Documents remis :

- ◆ Cf fiche visa n°2.

Documents à remettre par les entreprises :

- ◆ Cf fiche visa n°2.



9. Intempéries, retards et autres

Nombre de jours d'intempéries : /

Nombre de retards ou d'absences aux réunions : /

10. Prochaine réunion

La prochaine réunion de chantier est programmée le **mercredi 12 octobre 2022**.

Rendez-vous à **9h30** sur le chantier (secteur PR Trois Jeannettes).

Pièces jointes : /.

Fabrice PIGEAU